

DOC
CA1
EA9
R45
FRE
déc. 1973

Pages documentaires

N^o 45
(Revisé en décembre 1973)

L'ENSEIGNEMENT AU CANADA

(Traduction d'un rapport de la Division de l'éducation, de la science et de la culture de Statistique Canada)

PREMIÈRE PARTIE

Observations générales

Autonomie provinciale En 1867, quand les colonies britanniques de l'Amérique du Nord acceptèrent d'adhérer à la Confédération, elles exigèrent comme condition de leur adhésion, que l'enseignement fût du ressort exclusif des provinces. L'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui stipule que la législation en matière d'enseignement relève exclusivement de chaque gouvernement provincial, visait à l'origine le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario. Sous cette même forme, ou à peu de changements près, il s'est appliqué aux provinces qui, par la suite, ont adhéré à la Confédération: le Manitoba (1870), la Colombie-Britannique (1871), l'Île-du-Prince-Édouard (1873), la Saskatchewan et l'Alberta (1905) et Terre-Neuve (1949).

Aujourd'hui, les provinces sont chargées de dispenser l'enseignement à tous les citoyens canadiens à l'exception des détenus des pénitenciers fédéraux, des enfants des militaires qui servent dans les bases des Forces armées du Canada, et de quelques enfants indiens fréquentant les écoles qui relèvent de la Direction des services d'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le Gouvernement fédéral, qui a la charge de ces groupes, fournit aussi des subventions aux provinces qui les distribuent à leurs universités, à leurs collèges post-secondaires et autres maisons d'éducation, et il participe de façon considérable à l'enseignement para-scolaire. Il aide indirectement les établissements d'enseignement en leur accordant des subventions pour le recrutement du personnel de recherches et l'achat du matériel pertinent, et en recueillant, diffusant et analysant la statistique de l'enseignement.

L'évolution du système d'enseignement au Canada sous la tutelle des gouvernements provinciaux a donné un régime scolaire qui ne le cède à aucun autre dans le monde entier. Les chances de

53642053